

PROCES VERBAL

Conseil d'Administration PAYS TOLOSAN

Le mardi 11 mars 2014 à 17 heures 30 - Salle du Conseil Municipal à Paulhac

Le mardi 11 mars 2014 à 17 heures 30, s'est tenu le Conseil d'Administration du Pays Tolosan, salle du Conseil Municipal de la Mairie de Paulhac sous la Présidence de Monsieur Didier Cujives.

Membres Présents:

C3G Monsieur Didier CUJIVES - pouvoir de JC BOUDET

Conseil de Développement Madame Laurence GOMBERT
Région Midi Pyrénées Monsieur Denis PARISE
Conseil Général Monsieur André LAUR
Conseil Général Madame Véronique VOLTO

C3G Monsieur Didier BOSQUE pouvoir de D CALAS

CCCB - Monsieur Thierry SAVIGNY
 4C Monsieur Ange PARDO
 4C Monsieur Denis DULONG

CCF Madame Chantal MOURIER - pouvoir de J COQUET

CCF Monsieur Louis VIDAL
CCSG Monsieur Jean BOISSIERES
CCSG Monsieur François CAMPOS
CCSG Monsieur André SAINT PAUL
CCVA Madame Jacqueline BONNET

CCVA- SCOT NT Monsieur Eric OGET

Excusés avec pouvoir

CCVA Monsieur Jean Claude BOUDET excusé pouvoir donné à Didier CUJIVES CCF Madame Jacqueline COQUET excusée pouvoir donné à Chantal MOURIER

C3G Monsieur Daniel CALAS excusé pouvoir donné à Didier BOSQUE

Excusés sans pouvoir

CCCB Madame Véronique CHENE
4C Monsieur Alain CLUZET
CCCB Monsieur Denis BACOU

Commissaire aux Comptes Monsieur Adrien GAUPILLAT

Techniciens Pays Tolosan

Directrice Madame Hélène GAYRAUD
Chargée de Mission DD Madame Emilie PERRAMOND
Assistante ad. & fi. Madame Louise TESSIER

Chargée de Mission CT Madame Elodie ROUQUIE

Monsieur Thierry Savigny est le Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1 -Présentation du Rapport d'Activités 2013
- 2 Présentation du Compte de Résultat et du Bilan 2013
- 3- Certification des comptes 2013 par le Commissaire aux comptes
- 4 Présentation du BP 2014
- 5 Actions en cours
- 6 Evolution du Pays Tolosan en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
- 7 Questions diverses

Monsieur Didier Cujives ouvre la séance en remerciant les membres du Conseil d'Administration présents et rappelle que ce Conseil d'Administration est le dernier de la période 2008-2014. Il arrive en même temps que la fin de tous les mandats électifs communaux et intercommunaux, ainsi que la génération des financements européens et le Contrat de Plan Etat Région qui ont couvert cette même période.

A ce jour, nous sommes dans l'attente des nouvelles orientations stratégiques de nos financeurs, de l'Europe à la Région, ainsi que des critères d'attribution de leurs fonds.

Pour mémoire, Monsieur Didier Cujives rappelle ces quelques chiffres : 107 projets programmés dans nos maquettes depuis 2008, émanant de vos territoires, qui représentent un investissement d'environ 31 millions euros et qui ont généré plus de 17 millions euros d'aide financière.

Vous, EPCI, communes et associations, avez tous été destinataire de notre bilan quantitatif et qualitatif. Vous avez donc pu constater que le travail d'ingénierie du Pays ne s'est pas arrêté à l'instruction et l'accompagnement de ces quelques 107 projets.

Il y a tous ces travaux de réflexion, d'expertise, de mutualisation, d'innovations qui ont été menés tout au long de cette période. Ils ont servi soit pour réaliser des projets soit pour construire notre territoire de demain.

C'est aussi, pour les élus, un laboratoire, une école pour imaginer la mutualisation, les services unifiés qu'il faudra mettre en œuvre demain, dans un souci d'économie de moyens publics

Monsieur Didier Cujives remercie les membres du conseil d'Administration pour leur engagement et présence, toutes ces années, pour avoir participé à la construction et la gestion du Pays Tolosan, qui depuis le 1 er janvier 2014 compte 102 000 habitants répartis dans nos 6 intercommunalités composées de 72 communes (intégration de Rouffiac Tolosan).

Enfin, pour toutes les raisons énoncées ci-dessus, cette année 2014 a été qualifiée de transitoire, « blanche » puisque les décisions et financements au niveau européen ne sont pas encore clairement définis, le CPER est encore en cours de négociation : cette année sera dévolue à l'information des nouveaux conseils municipaux et communautaires sur le rôle et fonction du Pays Tolosan, son évolution pour s'adapter aux nouvelles règles législatives, à la rédaction des Conventions Cadres pour la contractualisation avec les co-financeurs.

1 - Présentation du Rapport d'Activités 2013

Monsieur Cujives rappelle les principales réalisations de l'année 2013 :

Axe 1:11 marchés gourmands durant la période d'été

Mise à jour et Réédition de Balade Gourmande en 20 000 exemplaires Suivi des dossiers : OMPCA de Fronton et de la CCSG Expérimentation de la restauration collective en circuits courts Accompagnement des porteurs de projets

Axe 2 : 2 eme forum d'aide aux aidants à Cadours, résultat du repérage de l'Habitat indigne, lancé par la DDT sur notre territoire, réflexion autour de la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle avec la venue de l'hôpital Marchant sur le territoire, et, recherche de solutions alternatives pour la création d'un pôle nautique.

Axe 3: Plan Global de Déplacement: restitution de la phase étude et mise en œuvre de 9 pistes d'actions. A 21: labellisation de notre Agenda 21 par le ministère. Deux manifestations fortes: forum du DD en février et salon de la mobilité en septembre: deux évènements qui participent à l'information sur le PGD et à l'A21 du Pays. Relais des 7 eme « journées nature » initiée par la Région avec une information sur les actions dans le Pays, et mise en place de l'action « un fruit à la récré ». Réalisation d'une fête à l'éducation au développement durable auprès des écoles du territoire.

Axe 4 : Salon du tourisme 2014 : réunions de travail entre les 6 offices de tourisme du Pays Tolosan pour mettre en œuvre cette troisième participation au Salon du tourisme de Toulouse 2014.

Travail sur un projet d'itinéraires de randonnées loisirs sur le thème « famille » et pourquoi pas « handicap » dans une logique d'accessibilité et mesure « touristico-sociale » (accompagnement DLA/Marc Espitalié).

Culture : mise en œuvre du Projet Culturel 2013 et travail sur le programme culturel 2014 déposé à la région fin novembre 2013. Joli mois de mai 2013 avec cycles de médiations scolaires sur le thème de l'Europe et débat-conférence avec Françoise Castex et Gérard Onesta. Exposition itinérante « le Pays Tolosan vu par Dieuzaide ».

Mise en œuvre d'un travail autour du mécénat culturel : accompagnement DLA/Culture Eco auprès d'associations culturelle / Fin 2013 : mise en place d'un atelier avec les masters université du Mirail pour réfléchir à des pistes de rapprochement entre le monde associatif culturel et les entreprises.

Mesures Transversales:

Comenius Regio: 2eme opération lancée en octobre 2013 sur la démarche de projet dans le cursus scolaire. Echanges entre les deux territoires et présence aux différents séminaires organisés pour présenter et promouvoir cette action.

Vocation territoriale : accompagnement des jardins solidaires : extension du jardin de Bessières

Madame Gombert, présidente du Conseil de Développement, rappelle que la Commission Environnement a bénéficié d'une participation importante tout au long de l'année 2013. Le Conseil de Développement a aussi finalisé son livre « Le Pays, il y a 100 ans.. » qui permettra à tous nos habitants de voir ce qu'était leur commune au début du XXème siècle. Cet ouvrage devrait paraître dans les prochains jours.

Le Conseil de Développement a permis au Pays de s'engager dans sa démarche d'évaluation grâce à l'aide technique apportée par le Dispositif Local d'Accompagnement.

Le Pays a inscrit à la maquette de programmation 2013 onze dossiers pour un total de 2 950 734 euros qui ont appelé 1 293 505 euros de cofinancements.

Synthèse de la période 2008-2013 : 107 dossiers représentant 30,5 millions € et 17 millions d'aides

Axe	Total	Nombre dossiers	Total aides publiques	% aides publiques
DEVELOPPEMENT DURABLE	2 897 760	26	1 173 187	40%
ECONOMIE ET EMPLOIS	11 496 502	21	6 812 822	60%
HABITAT ET SERVICES	8 660 021	15	5 034 584	58%
MESURES TRANSVERSALES	2 598 371	18	1 572 967	61%
TOURISME ET CULTURE	4 761 270	26	2 589 385	55%
Total	30 414 030	106	17 182 945	56 %

2.1 - Présentation du Compte de Résultat 2013

Produits	Euros	%
70 Production vendue	3 742,00	1.14 %
74 Subventions d'exploitations	142 537,00	43.50 %
75 Autres produits -cotisations	152 869 ,00	46.65 %
76- Produits financiers	892,00	0.27 %
78 -Reprise - Dépréciation	26 695,00	8.15%
79 Transfert de charges	966,00	0.29 %
Total produits 2013	327 701,00	100

Charges	Euros	%
6037- Variation de stock	-28,00	-0.01 %
60-61-62 Autres achats et charges externes	103 191,00	32.76 %
63 Impôts, taxes, formations	6 934,00	2.20 %
641 salaires et traitements	129 361,00	41.07 %
645 Charges sociales	48 689,00	15.46 %
654 Pertes sur créances irrécouvrables	26 695,00	8.48 %
681120 Dotation aux amortissements	120,00	0.04 %
Total Charges 2013	314 962,00	100

résultat courant 2013 : 12 739,00 euros

2.2 - Présentation du Bilan 2013

Bilan 2013 - Actif	Euros	%
Immobilisations corporelles	157,00	0.08 %
Immobilisations financières (Ies + SCIC SGM)	768,00	0.41 %
Stocks et en cours (balade gourmande)	988,00	0.53 %
Clients et comptes rattachés	3888,00	2.08 %
Autres créances- subventions attendues	103 965,00	55.67 %
Disponibilités (cpte courant + LB)	70 200,00	37.59 %
CCA charges constatées d'avance	6 778,00	3.63 %
Total général	186 744 ,00	100,00
Bilan 2013 – Passif	Euros	%
Réserves	79 692,00	42.67 %
Report à nouveau	41 251,00	22.09 %
Résultat exercice 2013	12 739,00	6.82 %
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 651,00	9.99 %
Dettes fiscales et sociales	32 018,00	17.15 %
Produits constatés d'avance (PCA)	2 393,00	0.01 %
Total général	186 744,00	100,00

3 - Certification des comptes 2013 par le Commissaire aux comptes

Monsieur Adrien Gaupillat, **Commissaire aux Comptes** du Pays Tolosan déclare que les comptes de l'année 2013 sont certifiables en l'état, sans réserve, ne nécessitent pas de commentaire particulier de sa part, et nous confirme qu'il va rédiger son rapport.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité les comptes 2013 certifiés

4 - Présentation du BP 2014

Madame Chantal Mourier présente le BP en rappelant les contraintes énoncées en préliminaire pour cette année 2014.

60	Achats	50 740,00
61	Services extérieurs	32 500,00
62	Autres services extérieurs	80 500,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	6 200,00
64	Charges de personnel	155 504,00
65	Autres charges de gestion courante	400,00

TOTAL CHARGES	326 844,00
---------------	------------

70	Vente de produits	1 500,00
74	Subventions d'exploitations	169 620,00
741	Dont subventions Etat : 12000.00	
742	Dont subventions Union Européenne : 54000.00	
743	Dont subventions Région Midi Pyrénées : 103 620.00	
75	Autres produits de gestion courante	155 184,00
79	Transfert de charges	540,00
TOTAL PRODUITS		326 844,00

Ce Budget Prévisionnel a été établi sur la base d'une *cotisation inchangée* de 1,50 € par habitant et par an.

5 - Présentation du programme d'actions 2014

L'année 2014, année blanche, n'a pas de programme d'actions établi. Les actions 2014 que nous allons vous présenter sont le prolongement d'opérations déjà engagées ou programmées en 2013. Nous avons fait le choix de terminer les actions en cours (Famille A Energie Positive, le pays Tolosan il y a 100 ans...) et de continuer certaines actions pluriannuelles (Ici&là, Agenda 21, marchés gourmand, Mobil@top, Joli mois de l'Europe...).

Nous sommes dans l'attente du renouvellement des mandats intercommunaux et des orientations des financeurs pour la période 2014-2020 pour proposer et rédiger la feuille de route 2014.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le Budget Prévisionnel 2014 et son Plan d'actions Le Conseil d'Administration mandate le Président pour signer tous actes et mener à bien ces actions

6 - Evolution du Pays Tolosan en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Le Pays, association loi 1901 a été le support juridique pour la contractualisation territoriale avec l'Europe, l'Etat, la Région Midi Pyrénées et le conseil général de la Haute Garonne depuis sa création en 2004. Il a généré des programmations d'investissements, des études et schémas territorialisés, des plans d'actions....grâce à son ingénierie.

Aujourd'hui, les Pays doivent évoluer : les législateurs, pour inscrire durablement ces structures dans les territoires, ont voté dans le cadre de la loi MAPTAM un article 79 concernant les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux.

Monsieur Cujives présente la loi MAPTAM, le volet métropole et notamment l'article 79 qui propose de transformer l'ensemble des pays en pôle d'Equilibre Territorial et Rural, porté par un Syndicat Mixte fermé : ce dispositif est national et uniformise le statut des structures de contractualisation existantes jusqu'alors.

Cet article 79, non seulement consolide les Pays, en les faisant tous évoluer vers une structure juridique de Syndicat Mixte, mais aussi, inscrit leur rôle dans la continuité et leur actions dans la pérennité.

Ce texte prévoit : un Conseil de développement, une conférence des maires, l'obligation d'écrire un projet de territoire (12 mois de délai) compatible avec le SCOT.

La création de ce Pôle d'Equilibre Territorial et Rural permettra, comme précédemment avec le pays, d'avoir l'outil d'accompagnement technique des six EPCI et 72 communes du territoire. Ce sera l'espace de contractualisation qui permettra à la nouvelle génération des fonds européens et au CPER 2014-2020 de continuer à irriguer notre territoire de financements croisés et d'avoir à sa disposition sa propre ingénierie.

Il devra

- Rédiger une Convention Territoriale 2014 -2020 qui permettra d'avoir une lisibilité des projets et objectifs à atteindre
- Au travers de ce document cadre, rédiger un projet commun de développement durable et, obtenir des financements croisés (avec les maquettes de programmation) : il constituera un cadre de contractualisation infra régional et infra départemental.
- Le projet commun de territoire sera décliné en axes et mesures, devra prendre en compte les orientations européennes et françaises, nationales, régionales et départementales, pour avoir une stratégie de développement du territoire d'ici 2020.
- L'évolution du Pays en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural devra être cohérente avec le ou les périmètres des SCoT

Il pourra

- Lorsque le périmètre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural correspond à celui d'un SCOT, le pôle peut se voir confier l'élaboration, la révision et la modification de ce schéma.
- Lorsque le périmètre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural recouvre partiellement ou totalement un ou plusieurs schémas de cohérence territoriale, le pôle peut assumer la coordination des schémas concernés

Il permettra

- o d'enclencher une réflexion ensemble sur les projets structurants
- o de mutualiser des compétences pour les projets des parties (communes ou EPCI) mais aussi pour l'ensemble du territoire
- o et d'ouvrir la réflexion sur les services unifiés

Monsieur Didier Cujives propose d'entamer un débat sur l'évolution du Pays Tolosan :

- Monsieur André Saint Paul s'interroge sur les conséquences de la métropolisation dans nos territoires.
- Monsieur Louis Vidal lui répond que les PETR sont là pour permettre d'enclencher le dialogue et la négociation avec la métropole, et que, de ne rien faire reviendrait à attendre l'intégration.
- Eric Oget rappelle qu'il est très favorable au rapprochement SCOT/PAYS, qu'il faut saisir cette opportunité mais, qu'il ne peut pas s'engager sur la création PETR à ce jour, puisqu'il est élu jusqu'au 30 mars 2014.
- Monsieur Thierry Savigny rappelle que sa CC, les Coteaux Bellevue est dans le Scot toulousain. C'est un des premiers points que les nouveaux élus de cet EPCI devront examiner: le maintien dans ce Scot, ou leur adhésion au Scot NT. Par ailleurs, deux Syndicats Mixtes, un pour le Scot, l'autre pour le PETR lui semble absolument redondant.
- Monsieur Eric Oget rappelle que cette adhésion pourrait amener une révision du Scot NT.
- Monsieur Thierry Savigny pose que ce ne sont que des aspects techniques, et qu'il faut s'entendre sur le fond.
- Monsieur Louis Vidal rappelle que le Pays a posé les premières bases de la coopération et de la mutualisation intercommunautaire.

- Monsieur François Campos pense qu'il faut faire évoluer la structure Pays vers le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. On a fait beaucoup de chemin, on ne peut pas s'arrêter. De plus la contractualisation et donc les financements passeront par cette structure. Le rappel des actions Pays est édifiant: on ne peut pas rester au milieu du gué! Il faut avancer.
- Monsieur Jean Boissières propose, puisque le BP 2014 vient d'être voté, de laisser aux équipes suivantes, le soin de prendre la décision.
- Monsieur Denis Parise demande à chacun de prendre en compte que les orientations et les critères d'éligibilité des programmes européens et du CPER vont être enfin connus d'ici la fin du premier semestre 2014. Les appels à candidatures pour les programmes LEADER devraient se déclencher très rapidement. Il faut donc que les élus nouvellement élus soient en capacité de réagir.
- Madame Volto dit qu'il est très important, pour une meilleure efficacité, de transmettre aux nouvelles équipes un document, un cadre sur lesquels elles pourront s'appuyer, car c'est à elles que reviendra la décision finale.
- Monsieur Ange Pardo est favorable à l'évolution du Pays en PETR
- Monsieur Denis Dulong demande à ce que, des efforts pédagogiques soient faits auprès des nouveaux élus pour leur faire appréhender la globalité de ces dispositifs et donc de l'importance de cette évolution.
- Monsieur Didier Bosque, nous rappelle que si, le dispositif « Pays » prend fin, les élus seront heureux, comme lui lors de son élection en 2008, d'avoir une trame de Convention Territoriale, de projet de territoire et des statuts pour la création d'un Pôle d'Equilibre Territoriale et Rural afin de se prononcer au plus vite sur la validité de cette évolution, symbole de la continuité pour la dynamique territoriale et la contractualisation du Pays Tolosan.

Après avoir fait une synthèse de ces débats, monsieur Cujives propose de travailler sur l'évolution du Pays en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Dès l'installation des conseils communautaires, des réunions de travail ou de réflexion seront organisés.

Il rappelle que le législateur a voulu que la création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural soit simple et rapide. Il suffit, aux six EPCI qui constituent le Pays Tolosan, de prendre des délibérations concordantes pour acter sa création. D'autre part, il demande mandat au Conseil d'Administration pour rencontrer les nouvelles équipes intercommunales dès leur élection, pour leur information et une décision rapide pour le PETR.

Il adressera un dossier de présentation, comprenant la loi MAPTAM, l'article 79 détaillé qui présente le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, les dispositions réglementaires de création et de son fonctionnement, et une trame pour le projet de territoire 2014-2020, à chaque Président de Communautés de Communes, le plus rapidement possible.

Il les rencontrera, personnellement, au lendemain de leur renouvellement, pour leur exposer les objectifs et attendus de cette évolution structurelle.

Le Conseil d'Administration valide la proposition d'évolution du Pays en PETR Le Conseil d'Administration mandate le Président pour effectuer toutes les démarches auprès des Présidents des Communautés de Communes pour leur présenter cette évolution en PETR à l'unanimité

6.2 - Préparation de l'Assemblée Générale

Cette année, l'Assemblée Générale aura à statuer sur l'évolution du Pays en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

Madame Anne Maire Escoffier, Ministre déléguée chargée de la Décentralisation a répondu favorablement à notre invitation et nous fait donc l'honneur d'être présente lors de notre Assemblée Générale qui devrait se dérouler en juin 2014.

7 - Questions diverses

T.	'ordre du	iour étai	nt épuisé.	le Pı	résident	lève 1	a séance	à 19	heures 45.
_	orare au	Jour Ctur	it opaise,	, 10 1 1	Colucii	10 10 1	a beame	ui	meares is.

Le Président, Le Secrétaire,

Didier CUJIVES Thierry SAVIGNY